



Vos projets



Vos besoins



Nos compétences métiers



Nos solutions



Notre relation

VALOXY

expert-comptable mais pas que...

vous présente le R.G.P.D.

Sommaire

1

RGPD : les origines

2

RGPD: le décryptage

3

RGPD: vos points d'étapes

Il était une fois....

...le développement de l'aire informatique et numérique

Depuis plus de 40 ans, la France s'attache à protéger **les données à caractère personnel** collectées par des systèmes informatiques toujours plus puissants.

En 1978, la France adopte la loi "Informatique et Liberté" qui institue un organisme régulateur : la **CNIL** ([Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés](#))

Au fil des années, cette loi a évolué en lien avec la progression des outils informatiques et de télécommunication. Notamment en 2004, lors de la transposition en France d'une directive européenne datant de... 1995. Les obligations déclaratives des détenteurs de fichiers ont été allégées, les pouvoirs de la CNIL ont été étendus sur les contrôles sur place et les sanctions. Les droits des personnes ont aussi été renforcés. Sauf qu'au niveau de l'Europe, chaque pays appliquait la directive au regard de son droit national. Compliqué pour les échanges !!!

De ce fait, janvier 2012, la Commission Européenne a proposé **un projet de règlement réformant et harmonisant à l'échelle de l'Europe le cadre de la protection des données**. *Nous passons les années de travaux et de mise au point du projet pour que tout le monde se mette d'accord...*

Bref, la directive finale a été adoptée le 14 avril 2016 par le Parlement Européen, et toutes ses dispositions sont directement applicables depuis le 25 mai 2018 par les 28 états membres.

Le **RGPD** ou **Règlement général sur la Protection des Données**.

Le RGPD 2018 a pour vocation prioritaire de :

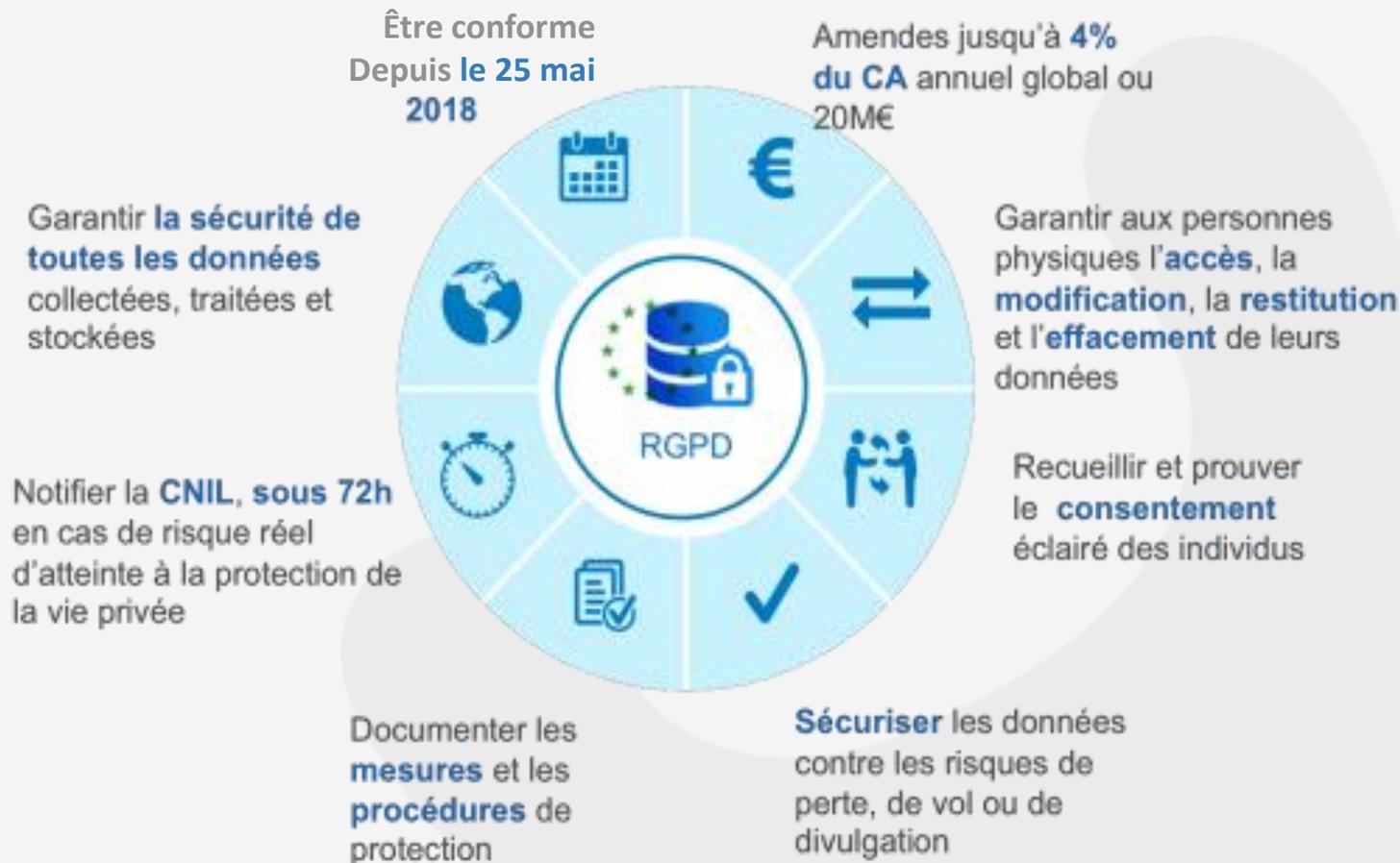
- Redonner aux citoyens **le contrôle** de leurs données personnelles ;
- **Responsabiliser les acteurs** traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants)
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées

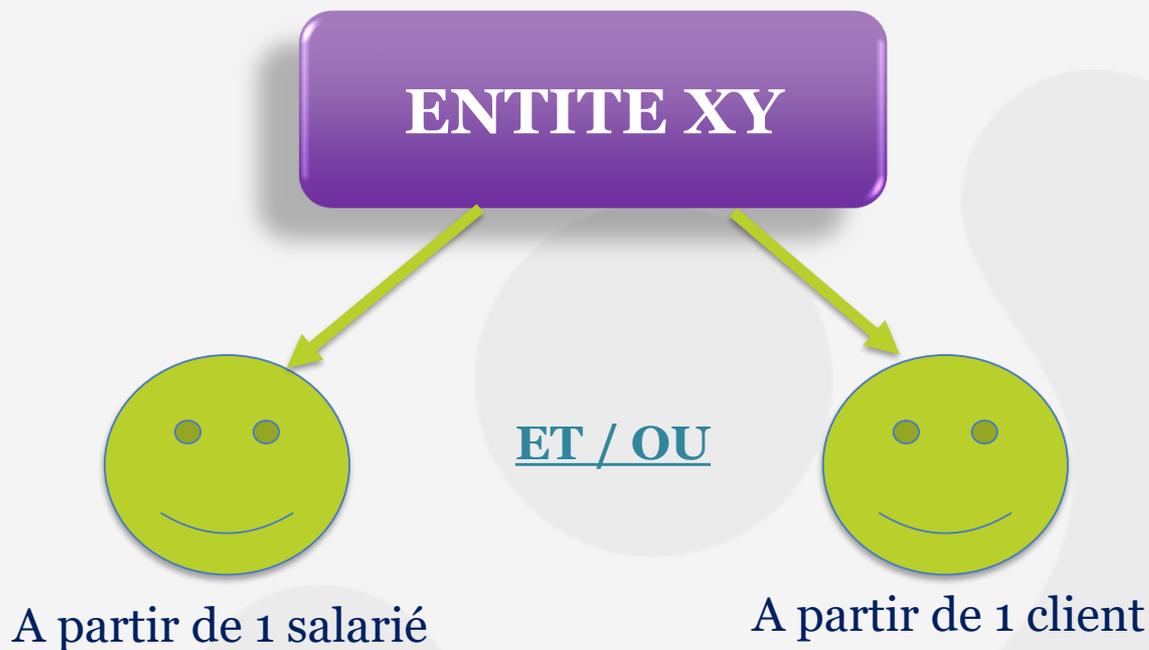
La DATA, c'est quoi ?
Une donnée numérique

Le BIG DATA, c'est quoi ?

Ce terme désigne un ensemble très volumineux de données qu'aucun outil classique de gestion de base de données ou de gestion de l'information ne peut vraiment travailler. En effet, nous procréons environ 2,5 trillions d'octets de données tous les jours.

Ce sont les informations provenant: des messages que nous nous envoyons, vidéos que nous publions, informations climatiques, signaux GPS, enregistrements transactionnels d'achats et paiement en ligne et bien d'autres encore





VOUS ETES CONCERNE

Dans le cadre de ces relations, vous gérez nécessairement de la donnée personnelle et/ou sensible

Est-ce que je gère de la donnée à caractère personnel ?

Il s'agit de toute information se rapportant à une personne physique et identifiable.

Identifiable: de manière directe ou indirecte par un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, une description physique, psychique, économique, culturelle ou sociale

Exemple: sur les données de mes clients, j'ai connaissance de son nom, prénom, adresse personnelle, tel, email, son RIB, son patrimoine privé, sa situation de famille...

Est-ce que je gère de la donnée sensible ?

Une donnée sensible se rapporte aux origines raciales ou éthniques, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, aux appartenances syndicales...

Il s'agit également de données biométriques, sur la santé, génétiques, sur l'orientation sexuelle.

Enfin les informations sur des condamnations pénales, infractions

Exemple: je stocke des informations spécifiques sur mon client tel que son groupe sanguin, son diabète, les groupes Facebook qui l'intéresse, les clubs auxquels il adhère, ses habitudes de consommation.

Qu'entend-t-on par traitement de données personnelles ?

Il s'agit de toutes opérations ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données telles que la collecte, l'enregistrement, la structuration, la conservation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication, la diffusion, la limitation, l'effacement.

Les fichiers papiers sont inclus dans ces process.

Exemple: je veux envoyer une invitation personnelle à tous mes clients localisés à 15 km aux alentours de mon entreprise.

Vous avez répondu **OUI**
à l'une des trois questions
précédentes ?

Voilà les démarches à entreprendre

(Quelque soit la taille de votre structure et le
montant de votre C.A.)

PLAN D' ACTIONS A DEROULER |



Désigner
un pilote



Cartographier
vos traitements de
données personnelles



Prioriser
les actions



Gérer
les risques



Organiser
les processus internes



Documenter
la conformité

VALOXY vous propose de vous interroger sur votre gestion interne:

- *Quelles type de données sont gérées dans l'entreprise ? Sensibles ? Personnelles ?*
- *Ai-je mis en place un charte informatique vis-à-vis de mes salariés ?*
- *Ai-je inséré une clause d'engagement de confidentialité dans les contrats de travail ?*
- *Ai-je recours à des sous-traitants ?*
- *Quels sont les outils et logiciels informatiques utilisés dans la société ? Sont-ils en conformité RGPD en terme de stockage des données et de sécurisation par rapport à un piratage ?*
- *Quel est le schéma d'organisation des flux de données dans la société ?*

...

Concrètement, VALOXY vous conseille de:

- *Réaliser un diagnostic de l'organisation de la gestion des flux de données dans votre société (audit de traitement et audit technique)*
- *D'en établir les zones de risques en terme de traitement, stockage, gestion des données, finalité du traitement...*
- *De mettre en place un plan d'action de sécurisation de la gestion des données si besoin*
- *Définir les responsables de traitement et co-responsables*
- *De contrôler l'adéquation RGPD de vos contrats avec vos sous-traitants, co-traitants*
- *D'informer et former votre personnel sur la gestion des données, des process, de la confidentialité ...*
- *De revoir vos conditions générales de ventes et/ou les contrats souscrits avec vos clients pour s'assurer que l'ensemble des informations relatives au traitement des données qui vous sont communiquées soient mentionnées dans le contrat*

Ces étapes doivent faire l'objet de rapport écrit afin de justifier auprès de la CNIL votre démarche de mise en conformité et ainsi prouver votre bonne foi en cas de contrôle.

En vidéo: comment et par qui se faire accompagner ?

<https://www.youtube.com/watch?v=SmBSX3VAAyw>

Gauthier Dujardin et son équipe

 03 20 500 666

 41 avenue De Lattre de Tassigny 59 190 Hazebrouck

 gdujardin@valoxy.fr

Merci pour votre écoute

 *Vos projets*

 *Vos besoins*

 *Nos compétences métiers*

 *Nos solutions*

 *Notre relation*